



Primes en cas de fusion et attribution aux salariés

Par **Melielola**, le **25/09/2013** à **18:37**

Bonjour, ma société vient d'absorber une partie d'une autre société. Cette "fusion" pose des problèmes en ce qui concerne les primes attribuées aux salariés. Mes nouveaux collègues ont selon leur ancienne convention collective, le droit à un 13ème mois et à une prime d'ancienneté. Cela n'était pas appliqué avec MA convention collective. Mon DRH ne veut pas attribuer ce 13ème mois et la prime d'ancienneté à tout le monde (à ceux qui ne l'avaient pas dans leur convention avant la fusion). Existe-t-il un recours ou une solution pour généraliser ce 13ème mois et cette prime ? Merci d'avance pour votre aide !

Par **P.M.**, le **25/09/2013** à **21:20**

Bonjour,
Pour que les Accords collectifs applicables chez le repreneur puissent s'appliquer à tous les salariés, il faut que ceux qui l'étaient précédemment soient dénoncés et que des négociations s'ouvrent afin d'harmoniser les différents textes...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du personnel...